

La Naturopathie n'est pas remboursées par le système de la Sécurité Sociale.

En revanche de plus en plus de **mutuelles** proposent des contrats comprenant la prise en charge forfaitaire des médecines non-conventionnelles.

Demandez à la vôtre si tel est le cas sinon voici la liste des **PRINCIPALES MUTUELLES qui remboursent partiellement des consultations en médecines alternatives, douces, ...** :

CCMO partenaire GICARE (un contrat exclusivement pour les médecines alternatives) :
<http://www.ccmo.fr>

La plus complète des assurances santé en Médecines Naturelles.

Modelia Zen : <http://particulier.ccmo.fr/mutuelle-sante-modelia/complementaire-sante-zen>

Les Médecines Naturelles (acupuncture, médecine traditionnelle chinoise, ostéopathie, étio-pathie, naturopathie, chiropractie, massage Ayurveda, réflexologie, shiatsu, sophrologie, yoga Iyengar, kinésiologie) remboursées à raison de **35 euros par séance et par personne/ 10 séances par an.**

MTRL (Lyon): <https://www.mtrl.fr/fr/index.html>

<https://www.mtrl.fr/fr/Medicines-douces/Reflexe-Prevention-Sante.html>

« Réflexe Prévention Santé » (étio-pathie, ostéopathie, acupuncture, chiropractie) : remboursement **jusqu'à 6 séances par an et par bénéficiaire, dans la limite de 40 €/séance pour les actes non pris en charge par un régime obligatoire.**

Homéopathie : **jusqu'à 50 euros par an et par bénéficiaire** etc.

MUTUELLE santé PSI : <http://www.assurancespsi.fr/> ; <http://www.assurancespsi.fr/formules-mutuelle-sante>

Médecines alternatives (ostéopathe – chiropracteur – naturopathe – psychothérapeute – acupuncteur – phytothérapeute – Méthode Feldenkrais) : selon la formule choisie de **25 à 35 euros par an et par bénéficiaire dans la limite de 5 séances par an.**

Dolce MEDICA Santé Plus : <http://www.dolce-medica.fr>

<http://www.dolce-medica.fr/pratiques.html>

Remboursement médecines douces (ostéopathe, médecine chinoise, chiropraticien, étio-pathie, naturopathe) selon la mutuelle : **de 150 euros à 350 euros par an.**

A MA VIE : <http://www.amavie.fr/>

Mutuelle de santé qui rembourse des séances de réflexologie, acupuncture, ostéopathie, étio-pathie, médecine traditionnelle chinoise, naturopathie, chiropractie, shiatsu, sophrologie, kinésiologie... : **35 euros par séance, maximum 10 séances par an.**

MUTUELLE DU REMPART : <http://www.mutuelledurempart.fr/>

Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie / Pédicurie ou Consultation Diététicien-Nutritionniste : **complémentaire CEDRAT, FOUGERE, BRUYERE, MENTHE:** Montant forfaitaire (**de 20 euros à 35 euros par séance** selon la complémentaire santé) dans la limite **de 4 séances par an** : prise en charge sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la Fédération dont il relève.

MFIF : <http://www.mfif.fr/> ; http://www.mfif.fr/fileadmin/mfif/Bien_etre/Pack_bien-%C3%AAtre.pdf

Mutuelle de santé qui propose une extension incluant la réflexologie, la sophrologie, les huiles essentielles, des soins de thalassothérapie, l'acupuncture, la diététique, la podologie/ pédicure, la

phytothérapie. **Remboursement : de 10 à 26 euros par séance (6 séances par an).**

NOVIA MUTUELLE : <http://www.novia-sante.fr/> ; http://www.novia-sante.fr/medecines_douces.php

La complémentaire santé **Novia exclusive 4** qui rembourse les consultations en médecines douces (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs et homéopathes) **jusqu'à 240 euros/ an.**

La **complémentaire santé A5** qui prévoit **35 euros/ consultations** d'ostéopathe, d'étiopathe, de pédicure, de podologue, de chiropracteur, d'acupuncteur, de diététicien (**dans la limite de 5 séances par an**).

Groupe ASSUREMA / Contrat Vie Verte : <http://www.assurema.fr> ;

<http://particuliers.assurema.fr/vie-verte-complementaire-sante-avec-prise-en-charge-medecines-douces-phytotherapie-accueil.htm>

Praticiens de santé et de bien être (acupuncteur, naturopathe, chiropracteur, homéopathe, naturopathe, ostéopathe, podologue, sophrologue...) : remboursement **jusqu'à 8 actes par an et par bénéficiaire** (auprès des praticiens de santé agréés « asca International »). Remboursement des dépenses de phytothérapie (uniquement sur prescription écrite), **jusqu'à 500 euros par an et par bénéficiaire.**

Assurances AXA : <http://www.axa.fr/> ; <http://www.axa.fr/sante/Pages/assurance-complementaire-esprit-famille-onglet1.aspxUne>

Un forfait « médecine douce » **de 75 euros par an, (25 euros par séance, jusqu'à 3 séances par an).**

Assurances AGF : <http://www.agf.fr> ; <http://www.allianz.fr/allianz/index.jsp?BesoinId=SANTFAM>

Selon le choix de mutuelle santé, remboursement médecines douces (**4 séances par an à 30 euros ou 4 séances par an de 50 euros**).

Assurances ALPTIS : <http://www.alptis.org>

<http://www.alptis.org/assurance/professionnels/assurance-sante/medecines-douces>

Assurance santé médecines douces : Ostéopathe, pédicure-podologue, chiropracteur, acupuncteur, médecine diététique, étiopathe... tous ces actes de santé, non pris en charge par la sécurité sociale, sont remboursés jusqu'à **20 euros/ séance**, avec un maximum de **5 séances de médecines douces par an pour chaque assuré.**

SMIP Rhone Alpes Mutuelle : <http://www.mutuelle-smip.com/> ; <http://www.smip.fr>

<http://www.cybermutuelle.com/pages/lespace-produits/complementaire-sante.php>

Ostéopathes, étiopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, nutritionnistes et diététiciens. Complémentaire santé (Forfait mutuelle) : Module « Confort », niveaux 2 (**2 séances de 30 euros par an et par bénéficiaire**) et 3 (**3 séances de 40 euros par an et par bénéficiaire**).

MYRIADE Mutuelle : <http://www.myriade.fr/>

Mutuelle Myriade propose plusieurs formules incluant les médecines douces suivantes homéopathie, phytothérapie, kinésithérapie, ostéopathie, chiropractie, sophrologie, acupuncture, réflexologie, étiopathie...

<http://www.myriade.fr/-Nos-offres-sante-.html>

Galaxie Media 1.5. ou Galaxie Ro+ Myriade Sirenuis Media 1.5. : Forfait médecines douces (**40 euros soit 2 séances par an de 20 euros**).

http://www.myriade.fr/Fiches_produit_2010/GALAXIE/GALAXIE_Media_1.5.pdf

IPSELIA – Sud Ouest mutualité : <http://www.sombp.fr>

Offres Santé Confort et Jeunes retraités : <http://www.sud-ouest-mutualite.fr/sante/sante-confort.html> ; <http://www.sud-ouest-mutualite.fr/sante/jeunes-retraites.html>

Médecine, bien être (ostéopathe, homéopathe, diététicien/nutritionniste, pédicure, psychologue) : **20 euros la séance.**

REUNICA MUTUELLE : <http://www.reunica.com/>

<http://www.reunica.com/InternetV2/nosOffres/p.htm?ContexteCible=DansParticulier&ContexteBloc={25A0D35F-5C36-4562-A2EB-62EFE919B645}&MenuGuid={539BFA70-EDF5-4867-9BDD-377690B87B05}>

Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique).

Remboursement en fonction des offres proposées : Réunica santé modulaire

E C A : <http://www.eca-assurances.com/> ; <http://www.eca-assurances.com/sante/mutuelle-sante.php> ; <http://www.eca-assurances.com/sante/documentation.pdf>

Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, homéopathie).
Remboursement en fonction des offres proposées.

MUTUELLE VERTE : <http://www.mutuelleverte.com/lamutuelleverte/mutuelle/indexmutu.aspx> ; <http://www.mutuelleverte.com/Particuliers/Sant%C3%A9.aspx>

Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, homéopathie, psychologue).
Remboursement en fonction des offres proposées.

Gamme jeunes – Energie plus, Gamme Mobilité Sésame : **75 euros par an** et Gamme Mobilité – Jasmin : **60 euros par an.**

Gamme Sécurité, Confort, Sérénité : **de 10 euros à 30 euros – 3 séances par an.**

Gamme nature : Oxygène et Oxygène + : **de 30 euros à 40 euros par séance, jusqu'à 3 séances par an ; de 75 euros à 100 euros tous les 2 ans.**

LA COMPAGNIE DES FEMMES : http://www.comdesfemmes.com/mutuelle_sante/mutuelle_sante.html

<http://www.comdesfemmes.com> : Les packs « thérapies complémentaires » dans chacune de nos trois formules de mutuelle proposée « Douce », « Ingénieuse » et « Généreuse ».

BIO SANTE

<http://www.econo-ecolo.org/spip.php?article35> ; <http://www.econo-ecolo.org/La-Mutuelle-Bio-Sante>

Remboursement de vos consultations chez tous les thérapeutes, qu'ils soient médecins conventionnés ou non (homéopathes, acupuncteurs...), naturopathes, ostéopathes, étioopathes, iridologues... et des produits qu'ils prescrivent à leur patient.

L'homéopathie, la phytothérapie, l'aromathérapie, tous les élixirs bio (floraux, du Dr Bach, australiens et autres à venir) et les huiles essentielles bio, la médecine ayurvédique, les plantes chinoises... sont pris en compte dans cette mutuelle.

Voir **AUTREMENT DEMAIN**

<http://www.autrement-demain.com/>

Le rôle d'Autrement-Demain consiste à enregistrer les inscriptions ou demandes d'informations et de les transmettre à la mutuelle pour traitement des demandes (ensuite les relations ont lieu entre le client et la mutuelle).

MUTUELLE GENERALE de Paris : <http://www.mutuelle-generale-paris.fr/>

Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathie : remboursement **de 30 à 100 euros par an et par bénéficiaire** selon la mutuelle santé : Plénitude santé, Perenity).

ALIANS (Contrat MEDINAT) : <http://www.alians.fr/medinat-medecines-douces.php>

Les contacter pour des renseignements sur les remboursements médecines douces.

MUTUELLE PHENIX S A N T E : <http://www.phenix-sante.com/>; http://www.phenix-sante.com/phenix/Phenix_Sante.pdf

Selon les formules : remboursement **4 séances de 25 à 35 euros par an et par bénéficiaire**.

MUTUELLE RADIANCE : <http://www.radiance.fr>

MUTUELLE SMEBA : <http://www.smeba.fr>

Selon la garantie SMEB' 2 et 3 : remboursement de **30 à 70 euros par an et par bénéficiaire** pour les médecines douces (ostéopathie, acupuncture, homéopathie, diététique) mais aussi consultation de psychologie.

MUTUELLE existence : <http://www.mutuelle-existence.fr/> ; <http://www.mutuelle-existence.fr/Mutuelle-Sante-particuliers-198.html>

Mutuelle existence : Remboursement des actes de : ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture, diététique, naturopathie, sophrologie.

Les contacter pour des renseignements sur les remboursements médecines douces.

LES MUTUELLES DE FRANCE 73 : <http://www.mutuellesdefrance73.fr/offres-sante.php>

Remboursement des actes de : réflexologie, naturopathie, acupuncture, kinésiologie.

Les contacter pour des renseignements sur les remboursements médecines douces : 0810 573 573

BAHEMA HORIZON : <http://www.libreassurances.fr/bahema-horizon-plus>

voir Bahema Horizon 5 : Remboursement des actes de : Chiropractie, Acupuncture, Ostéopathie, Podologie : **50 euros par bénéficiaire (5 séances par an)**